

Décision

Générale

colonial

Décision n° 364 dû 8 avril 1952 :

n° 364 dû 8

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Jacob (Constant-Hervé), capitaine de Port de classe exceptionnelle du Cadre général des ports et rades de la France d'Oùtre-Mer. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Paris seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe II.